

NOUS AURONS LE PLAISIR DE RECEVOIR :

Sophie Bérout, Maître de conférences en science politique, Université Lumière Lyon 2
Triangle, UMR 5206

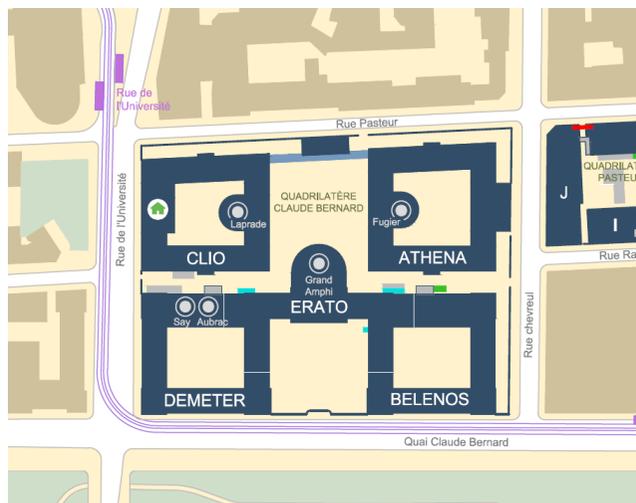
André Derue, Avocat, Cabinet Barthélémy avocats

Sébastien Grosjean, Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle, INTEFP

José Maria Miranda Boto, Professeur de droit du travail à l'Université Saint Jacques
de Compostelle

Cécile Nicod, Maître de conférences en droit privé, Université Lumière Lyon 2
– CERCRID - UMR 5137

LIEU ET ACCES A LA MANIFESTATION :



Grand amphithéâtre de l'Université Lyon 2
16-18, quai Claude Bernard
69007 Lyon

T1 arrêt « Quai Claude Bernard »

ORGANISATEUR :

Institut d'Etudes du Travail de Lyon - CERCRID - UMR 5137

Université Lumière Lyon 2

Campus berges du Rhône – Bâtiment Cléo

4 bis rue de l'université

69365 Lyon Cedex 07

AUTOUR DES ORDONNANCES MACRON

LE DROIT DU TRAVAIL EN CHANGEMENT – ESSAI DE MESURE
Le nouvel ordonnancement des règles en droit du
travail



INSCRIPTION ET CONTACT :

La manifestation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du Conseil national des barreaux n° 2011- 004 du 25 novembre 2011.

Pour toute inscription, veuillez remplir le formulaire d'inscription et le renvoyer à Mme Marion JALLAT – Marion.Jallat@univ-lyon2.fr - ainsi que l'attestation au titre de la formation continue des avocats.

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2



B
BARTHÉLÉMY
AVOCATS

CERCRID
UMR5137
CENTRE DE RECHERCHES CRITIQUES SUR LE DROIT



adi
Association des diplômés de l'ETL

EDITO

Après trois mois de concertations, l'adoption d'une loi d'habilitation le 2 août 2017, plusieurs journées de grèves et de manifestations, le gouvernement a dévoilé, le 4 septembre dernier, cinq ordonnances portant réforme du droit du travail, finalement publiées au Journal officiel du 23 septembre 2017.

La réforme est d'une ampleur rarement égalée. L'articulation des normes, la négociation collective, les instances représentatives du personnel, le licenciement, les licenciements – économiques et pour inaptitude –, les modes de rupture du contrat de travail, le compte pénibilité, le télétravail, les thèmes ne manquent pas dans le spectre de la réforme envisagée.

La densité et l'étendue du renouvellement justifie un temps d'analyse et un regard à la fois rétrospectif et prospectif sur le contenu des ordonnances. Pour cette raison, l'**Institut d'Etudes du Travail de Lyon et le CERCRID** proposent une série de Conférences-Débats à destination à la fois des futurs professionnels étudiants et des professionnels du droit – avocats, magistrats, services juridiques d'entreprise.

Le présent séminaire constitue le deuxième temps de ce cycle de Conférence-Débats.

Une première demi-journée organisée le jeudi 23 novembre 2017 a permis de poser un regard général sur la teneur et le sens des réformes envisagées et une attention particulière au « *nouveau droit des ruptures du contrat de travail* ».

Le présent séminaire, consacré au « *nouvel ordonnancement des règles en droit du travail* », vise, à partir du constat d'une plus grande autonomie de la convention collective d'entreprise à interroger les ressorts et les effets, attendus ou prévisibles, de cette évolution.

Suivront deux autres Conférences-Débats de 2 heures, sur les thèmes de la *fusion des institutions représentatives du personnel* (8 mars), et des *aspects de droit international et comparé* (12 avril), au premier semestre de l'année 2018, en présence de professionnels et d'enseignants à l'Université.



PROGRAMME DE LA MANIFESTATION:

16h30 – Accueil des participants

17h – 19h Le nouvel ordonnancement des règles en droit du travail

Ouverture du séminaire

Sylvaine Laulom, Professeure de droit, Directrice de l'IETL

Table ronde

Cécile Nicod, Maître de conférences en droit privé à l'Université Lumière Lyon 2, CERCRID – UMR 5137

José Maria Miranda Boto, Professeur de droit du travail à l'Université Saint Jacques de Compostelle

Sophie Bérout, Maître de conférences en science politique, Université Lumière Lyon 2, Triangle, UMR 5206

André Derue, Avocat, Cabinet Barthélémy avocats

Sébastien Grosjean, Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Discussion avec la salle